



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**
Europe

Comité régional de l'Europe
Soixante-deuxième session

Malte, 10-13 septembre 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EUR/RC62/4 Add.1

9 septembre 2012

122028

ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-neuvième Comité permanent du Comité régional de l'OMS pour l'Europe – rapport de la cinquième session

Ce document contient le rapport de la cinquième et dernière session du dix-neuvième CPCR (tenue à St. Julian's (Malte) le 9 septembre 2012, la veille de l'ouverture de la soixante-deuxième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe). Il doit être lu en parallèle avec le rapport consolidé sur les travaux du dix-neuvième CPCR (document EUR/RC62/4).

Introduction

1. Le dix-neuvième Comité permanent du Comité régional de l’OMS pour l’Europe (CPCR) a tenu sa cinquième et dernière session à l’hôtel Hilton de St Julian's (Malte) le dimanche 9 septembre 2012, veille de l’ouverture de la soixante-deuxième session du Comité régional (CR62).

Examen final de l’ordre du jour et du programme provisoires de la soixante-deuxième session du Comité régional de l’OMS pour l’Europe

2. La directrice régionale présente l’ordre du jour et le programme provisoires du CR62. Un certain nombre de changements ont été apportés depuis le dernier examen du programme provisoire par le CPCR. Depuis la quatrième session du dix-neuvième CPCR, le Portugal a confirmé qu’il sera en mesure d’accueillir le CR63.

Évaluation du Forum européen sur la politique de la santé pour hauts responsables de gouvernement

3. Comme convenu par le CPCR lors de sa session précédente, une évaluation du Forum européen sur la politique de la santé pour hauts responsables de gouvernement a été réalisée auprès de l’ensemble des États membres. Les réactions ont été nombreuses et variées, et ont été résumées dans un document à soumettre au Comité régional (EUR/RC62/15). Tous les répondants ont convenu que le Forum avait atteint son objectif de manière très efficace en ce qui concerne l’élaboration de la nouvelle politique-cadre européenne pour la santé et le bien-être, Santé 2020, à laquelle il a apporté une contribution inestimable. Toutefois, les avis sont partagés quant à l’avenir du Forum. Dès lors, le document propose trois options possibles : premièrement, que le Forum soit maintenu comme un élément récurrent du « calendrier de la santé » ; deuxièmement, qu’il soit tout à fait dissous ; ou troisièmement, qu’il soit laissé en suspens, afin d’être convoqué en tant que de besoin, en consultation avec le CPCR. La directrice régionale a contribué à ce document, affirmant qu’elle soutiendrait l’approche que les États membres jugeraient appropriée, quelle qu’elle soit. Les membres de Malte et du Royaume-Uni présenteront ce point au RC62, au nom du CPCR.

Réforme de l’OMS

Douzième programme général de travail 2014-2019, projet de budget-programme 2014-2015 incluant la perspective européenne, et impact de la réforme de l’OMS sur le travail du Bureau régional pour l’Europe

4. Le directeur de la Division de l’administration et des finances fait savoir au CPCR que le douzième programme général de travail 2014-2019 sera présenté au Comité régional par le sous-directeur général de l’Administration. Le Comité régional aura l’occasion d’émettre des commentaires sur ce programme général avant de passer aux débats sur le projet de budget-

programme 2014-2015, qui sera également présenté par le sous-directeur général. Il examinera ensuite la perspective européenne sur le projet de budget-programme telle qu'elle aura été présentée par lui-même et par le conseiller principal pour la gestion des programmes et des ressources.

5. Aucun chiffre n'a encore été inclus dans le projet de budget-programme : l'intention du directeur général est de se concentrer en premier lieu sur ce que l'Organisation fera à l'avenir (c.-à-d. ses priorités), puis ensuite sur l'endroit où elle exercera ses diverses fonctions (c.-à-d. la répartition des tâches entre le Siège, les bureaux régionaux et les opérations de pays). Il sera ensuite possible d'établir des estimations de coûts et de calculer le financement requis ; ces informations seront incluses dans les documents soumis au Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif et au Conseil lui-même en janvier 2013.

6. Le conseiller spécial de la directrice régionale résume les implications du processus de réforme en cours pour la Région européenne de l'OMS. En ce qui concerne les programmes et l'établissement des priorités, les « cinq plus une » catégories de programmes définies dans le douzième programme général de travail entraîneront une consolidation en un nombre moindre de programmes de base au Bureau régional, avec un déplacement progressif des ressources vers les maladies non transmissibles. Dans le domaine de la gouvernance, des réformes (comme une meilleure surveillance par les États membres et l'harmonisation des méthodes de travail dans les organes directeurs régionaux) ont déjà été mises en œuvre dans la Région européenne. Les réformes de la gestion impliquent non seulement une délimitation plus claire des rôles des trois niveaux de l'Organisation, mais aussi des changements dans la politique et les pratiques en matière de ressources humaines, et la mise en place d'une culture de l'évaluation à l'OMS. La prévisibilité et la flexibilité du financement seront examinées en deux « petits groupes » parallèles pendant le RC62, sur la base d'un document de travail publié récemment sur le sujet (document EUR/RC62/18).

7. Le Comité permanent est conscient du fait que le Comité régional, lors de la discussion à venir sur le projet de budget-programme, devra exprimer son point de vue, d'une part sur la priorité à accorder respectivement aux maladies non transmissibles et aux autres programmes et, d'autre part, en ce qui concerne la répartition des responsabilités et des tâches entre les principaux bureaux de l'Organisation. Il pense que les débats qui auront lieu au sein des « petits groupes » sur les questions décrites dans le document EUR/RC62/18 apporteront une précieuse contribution à la session extraordinaire du Comité du programme, du budget et de l'administration qui se tiendra en décembre 2012.

Mandat du Comité des pouvoirs

8. Le directeur, Administration et finances, informe le CPR que, dans le cadre de l'harmonisation des méthodes de travail des comités régionaux et conformément au paragraphe 5 b) de la décision de l'Assemblée mondiale de la santé WHA65(9), le Comité régional de l'Europe doit instituer une commission d'examen des pouvoirs. Après discussion avec le conseiller juridique de l'Organisation, deux options ont été envisagées : confier cette tâche soit au bureau du Comité régional, soit au Comité permanent.

9. Le CPR estime que le bureau du Comité régional sera entièrement occupé à gérer les activités de la session. Il décide donc d'assumer le rôle de Comité des pouvoirs et d'assigner cette tâche à un sous-ensemble de ses membres. Les membres de l'Andorre, de la Fédération de Russie et de la Turquie se sont portés volontaires pour accomplir cette tâche au CR62.

Séance d'information sur des points inscrits à l'ordre du jour de la Soixante-cinquième Assemblée mondiale de la santé

Prévention et lutte contre les maladies non transmissibles : suivi de la réunion de haut niveau des Nations Unies et cadre de suivi mondial

10. La Soixante-cinquième Assemblée mondiale de la santé a approuvé la décision d'adopter un objectif mondial visant à réduire la mortalité prématurée causée par les maladies non transmissibles de 25 % d'ici à 2025, et proposé que les Régions contribuent, par l'intermédiaire des comités régionaux, à une consultation mondiale devant avoir lieu en novembre 2012. Le Bureau régional a procédé à une consultation en ligne à l'occasion de laquelle les États membres ont été invités à se prononcer sur leurs capacités de surveillance des maladies non transmissibles. Alors que les États membres ont convenu d'un certain nombre d'indicateurs de base pour évaluer la diminution de la charge de ces maladies dans la Région européenne, une « zone grise » existe encore concernant certains indicateurs, et seul un nouveau débat à cet égard peut y apporter une solution. Celui-ci pourrait avoir lieu dans le cadre d'un groupe de travail technique établi à cette fin, de consultations régionales, ou de discussions individuelles et continues entre le Bureau régional et les États membres.

11. Le Comité permanent convient de recommander que le Comité régional délègue cette question à un groupe de travail technique. Les conclusions de la réunion du groupe de travail pourraient être validées par le CPRC (et par le Comité régional dans le cadre d'une brève consultation en ligne) et alimenter les discussions au niveau mondial.

Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement

12. Dans sa résolution WHA65.22, l'Assemblée mondiale de la santé demande aux comités régionaux d'examiner, lors de leurs sessions de 2012, le rapport du groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement eu égard à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle afin de faire des propositions et de suggérer des mesures concrètes. Une consultation en ligne a eu lieu avec les États membres de la Région européenne pour recueillir leur avis sur les recommandations contenues dans le rapport du groupe de travail consultatif d'experts. Alors que les cinq États membres ayant répondu à cette demande l'ont fait d'une manière détaillée et utile, le CPRC décide de recommander une prolongation des consultations afin de permettre la participation de davantage d'États membres. Le secrétariat prolongera par conséquent le processus de consultation en ligne à la date la plus tardive possible, puis en résumera les conclusions dans un bref document qui sera distribué aux membres du CPRC pour commentaires et approbation. La contribution de la Région européenne à la réunion mondiale à composition non limitée organisée à la fin de novembre s'inspirera d'ailleurs de ce document.

Plan d'action mondial relatif à la santé mentale et progrès en vue de l'élaboration d'un plan d'action européen

13. Le plan d'action européen relatif à la santé mentale s'inspirera du plan d'action mondial à ce sujet. Celui-ci est d'ailleurs toujours en cours d'élaboration et sera examiné par le Conseil exécutif et l'Assemblée mondiale de la santé en 2013. Le Comité permanent convient de

proposer que le CR62 prenne note de cette initiative, et qu'une discussion sur le plan d'action européen ait lieu lors du CR63.

Autres questions à l'ordre du jour

Bureaux géographiquement dispersés

14. La directrice régionale met le CPR au courant de la situation concernant les bureaux géographiquement dispersés (GDO) du Bureau régional. Le bureau de Bonn fonctionne bien, avec un financement suffisant pour poursuivre ses activités. Plusieurs consultations ont été réalisées avec le gouvernement italien, et un accord de siège pour le bureau de Venise sera très prochainement signé. Il est à espérer que l'accord de siège pour le bureau de Barcelone, qui fait actuellement l'objet de discussions avec le gouvernement espagnol, sera conclu au début de 2013. Le gouvernement grec n'étant probablement pas en mesure de financer le centre pour les maladies non transmissibles d'Athènes, un autre État membre a déjà exprimé son intérêt d'accueillir le centre. Le CPR recommande que le Comité régional soit informé de la situation par les représentants des deux pays concernés.

Composition des organes et comités de l'OMS

15. Le Comité permanent parvient à un accord par consensus sur les candidats qu'il recommandera pour le Conseil exécutif et le CPR.